



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

anesthésistes

Question écrite n° 76186

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le problème du manque d'attractivité du secteur libéral pour les jeunes anesthésistes en formation. Aujourd'hui, en France, 70 % de l'activité chirurgicale est réalisée dans des établissements hospitaliers privés. Or, seulement un tiers des anesthésistes-réanimateurs exercent dans le privé. Le secteur hospitalier libéral connaît depuis dix ans une augmentation de son activité et subit ainsi une charge excessive de travail. Pour le rendre plus attractif pour les jeunes médecins, certaines mesures urgentes s'imposent aujourd'hui comme la revalorisation à la valeur réelle des actes techniques telle qu'elle avait été définie initialement par la nouvelle nomenclature (CCAM) ou encore le développement de la formation et des stages des étudiants internes au sein des cliniques privées. Favoriser également le recrutement et la formation des aides-anesthésistes (IADE) dans le secteur libéral en affectant par exemple des budgets spécifiques de formation au personnel médical est encore une mesure très attendue par ce secteur libéral. Il souhaiterait connaître les mesures concrètes qu'il entend prendre pour aider les anesthésistes-réanimateurs du secteur libéral, éviter la pénurie de personnel et garantir pour les patients une meilleure offre des soins dans le secteur privé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76186

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9676